volontiers que les spécialistes de la C.T.C. ont discuté à Lisbonne les frais provisoires pour l'année prochaine, afin de déterminer quels effets ces frais pourraient avoir sur les économies respectives des nations intéressées. Mais même les chiffres des experts de la Commission temporaire du Conseil, relatifs aux douze mois prochains, n'ont pas été acceptés par les gouvernements intéressés, comme chiffres autorisés; ils ont fait l'objet de maints commentaires.

Une raison pour laquelle il est impossible de prévoir nettement et en détail les frais à l'heure actuelle, c'est que les programmes eux-mêmes dépendent de l'aide économique et de l'assistance relative à la défense que les pays de l'Europe recevront d'outre-mer et, cela va de soi, ces pays ne savent pas encore ce qu'ils reçoivent à cet égard. Il n'est donc pas facile pour eux d'établir d'avance leurs frais, mais je n'hésite pas à affirmer à la Chambre que, dans toutes ces estimations, même dans les estimations approximatives du chiffre que les frais atteindront peut-être à la fin de 1954, si nous avions un certain nombre de divisions, je n'ai jamais vu une prévision, ni même une prévision sujette à révision, ni même un chiffre de l'ordre de 300 milliards. D'où vient ce chiffre de 300 milliards, ma foi, je l'ignore. Il ne vient certes pas de l'OTAN, ni d'un document de l'OTAN que j'aie eu sous les yeux.

M. Fulton: Le ministre me permet-il de poser une question? Le ministre peut-il être plus précis au sujet du nombre de divisions actives et de divisions de réserve? Le ministre a dit "approximativement". M. Lovett a déclaré qu'il s'agirait de plus de la moitié. Le ministre peut-il nous donner plus de précisions à ce sujet?

L'hon. M. Pearson: Je ne puis fournir d'autres détails que ceux qui ont déjà été fournis par des personnes mieux renseignées que moi. On espère avoir à la fin de 1952, sur cinquante divisions, environ vingt-cinq divisions en service actif, les vingt-cinq autres étant des divisions de réserve en état d'être mises sur le pied de guerre en deçà d'un Je ne dirai pas que tel sera le résultat obtenu en 1952, mais c'est là un objectif précis que nous espérons atteindre cette année. Je n'aurais pas mentionné de chiffres si les pays plus intéressés que nous à la mise sur pied de tels effectifs, puisqu'ils fournissent une plus grande partie des troupes, ne les avaient eux-mêmes rendus publics.

On m'a demandé, l'autre soir, quels engagements le Canada avait pris à cet égard, quel rôle nous devions jouer dans la réalisation de ce programme de l'OTAN. Je répète

ce qui a été dit plusieurs fois ici, c'est-à-dire que nous savons combien de millions nous nous sommes engagés à consacrer à l'entreprise. Nous avons déjà fixé le montant des crédits destinés à la défense. L'automne dernier, nous avons dit ici que l'ensemble du programme de défense exigerait la dépense de cinq milliards de dollars, et que ce montant était sujet à revision. On trouvera dans les estimations budgétaires le chiffre pour cette année. On a mis la Chambre au courant des plans de trois ans. D'ici à 1954, nous devrons fournir les éléments d'une brigade et douze escadrilles d'aviation. Cette année, nous verserons 325 millions de dollars sous forme d'aide mutuelle, 25 millions pour établir l'infrastructure, et nous fournirons les effectifs navals que nous avons promis. Le ministre de la Défense nationale (M. Claxton) fournira à la Chambre à cet égard des détails plus complets.

On m'a demandé à la Chambre l'autre soir si nous avions pris d'autres engagements pour ce qui est du programme de défense de l'OTAN. La réponse est négative, monsieur l'Orateur. Nos engagements restent les mêmes.

M. Knowles: Le ministre a-t-il dit que ces engagements nous mènent jusqu'à la fin de 1954 ou de 1952?

L'hon. M. Pearson: J'ai dit jusqu'à la fin de 1954, exception faite de l'aide mutuelle et des paiements à l'égard de l'infrastructure, lesquels s'appliquent à l'année en cours. Pour sa part, le député de Lake-Centre (M. Diefenbaker),—l'émission radiophonique à laquelle il a participé l'autre soir était très intéressante, à mon avis,—a déclaré qu'il lui était difficile de croire que la part du Canada à la mise en œuvre des plans de l'OTAN, pour ce qui est des effectifs de terre, était établie à une brigade seulement. Il a dit:

Je ne puis nullement concevoir qu'on n'ait pas demandé au Canada, dans cette répartition, plus d'une brigade et de douze escadrilles d'aviation.

Je puis lui assurer qu'on ne nous a rien demandé de plus pour les effectifs terrestres et aériens de défense que l'OTAN doit mettre sur pied d'ici la fin de 1954. Voilà nos seuls engagements à l'extérieur du pays, pour le moment.

Les programmes intéressant l'OTAN sont donc en voie de réalisation et la participation du Canada à ces programmes a été déterminée. Pour ma part, monsieur l'Orateur, je ne crois pas qu'il y ait intérêt à déprécier le rôle joué par l'OTAN à Lisbonne. Je ne crois pas que nous ayons cherché, à Lisbonne, à tromper qui que ce soit; en tout cas, pareille pensée n'a pas effleuré l'esprit des membres.

[L'hon. M. Pearson.]